

Heures Mensuelles d'Information

Septembre 2014

Toulouse, le 15 septembre 2014

Face à une crise systémique dont les effets dévastateurs sont largement amplifiés par les politiques d'austérité, les gouvernements d'Europe, toutes étiquettes confondues, martèlent toujours plus forts que la lutte contre le chômage demeure leur principale priorité.

Prenant pour alibi ce discours, le pouvoir en place réalise plusieurs mesures censées, selon sa propre formule, créer « un choc de compétitivité ». Loin d'être originales, ces dernières se situent dans la même logique que celle en vigueur depuis une trentaine d'année. **Pour l'essentiel, elles reposent sur une attaque des droits des salariés, la dérèglementation des rapports sociaux et économique mais aussi un effacement de l'intervention de la puissance publique au profit de l'hégémonie des marchés financiers.**

Pour financer ce nouveau gâchis, le gouvernement annonce 50 milliards de nouvelles coupes budgétaires sur les services publics dont 18 milliards pour l'Etat.

Obéissant à la même logique, la réforme territoriale vient valider le large consensus politique existant sur la remise en cause du rôle de l'Etat. Toutes ses orientations interrogent sur l'avenir des administrations à réseau déconcentré telle que la DGFiP. **Ainsi, dans le document de cadrage de la démarche stratégique, présenté à l'occasion du CTR du 9 juillet 2013, il était stipulé que cette dernière était menée « pour répondre aux évolutions profondes de l'Etat, de l'économie et de la décentralisation ».**

Cela faisait échos aux déclarations effectuées au même moment par la ministre chargée de la réforme de l'Etat évoquant les possibilités de transfert des impôts nationaux vers les régions pour notamment compenser la baisse des dotations aux collectivités !

En cette rentrée 2014, les contentieux sont lourds !

- Suppressions d'emplois ;
- Simplification de l'architecture indemnitaire (conduite en réalité dans le cadre du futur passage au RIFSEEP, version new look de la PFR) avec la baisse continue des plans de qualifications et le gel du point d'indice ;
- Restructurations engagées (fusion SIP-CDIF, SPF-enregistrement, fermetures de postes, démantèlement des services de gestion locale et du secteur hospitalier, fusion des services, remise en cause du contrôle fiscal et de la dépense publique...);
- Nouvelles menaces d'attaques statutaires pointées dans les différents rapports remis au 1^{er} ministre (mobilité forcée des agents sur le plan géographique et entre les fonctions publiques, disparition des cadres statutaires laissant la place à toutes les formes de clientélisme et d'arbitraire aussi bien en matière de rémunération, de promotion que de règles de gestion)...

De l'Esquille à Matignon en passant par BERCY, ils posent la question des fronts de résistance et de reconquêtes sociales ! **Lors de ces HMI de rentrée, la CGT Finances Publiques de Haute-Garonne vous invite à débattre de tous ces enjeux pour construire ensemble de réelles alternatives aux projets liquidateurs à l'œuvre et donner satisfaction aux revendications locales et nationales.**

UN PACTE CONTRE L'EMPLOI ET POUR L'AUSTERITE !!!

Dans un diaporama divulgué à la dernière convention des cadres en juillet, la DRFIP 31 fait l'apologie du pacte de responsabilité financé en partie par les suppressions d'emplois effectués dans la fonction publique. **Les 46 milliards de ce nouveau dispositif viennent se rajouter aux 200 milliards annuels d'exonérations sociales et d'aides publiques déjà consenties au patronat en pure perte !**

Pour justifier ce nouveau cadeau au MEDEF, le gouvernement pronostique la création de 200 000 embauches d'ici 2017 pour un coût individuel de 230 000 euros soit l'équivalent de 5 agents C et de 2 B au sein de la DGFIP !

NOMBRE ETP B ET C DETRUIES DEPUIS 2008 (année de mise en place de la fusion)

ETP 2008		ETP 2014		ETP VACANTS 2014 (*)		TOTAL SUPPRESSIONS (**)		
B	C	B	C	B	C	B	C	
42524	52772	41213	39214	1542,7	1312,6	2853,7	14870,6	
TOTAL GENERAL B ET C							17724.3	

(*) Pour la catégorie C : Le calcul retenu intègre le recrutement supplémentaire des 220 et 187 derniers lauréats appelés sur la liste complémentaire après la tenue de la CAP N.

(**) Le total des suppressions effectuées depuis 2008 est calculé en prenant en compte les ETP vacants.

ESTIMATION BUDGETAIRE RELATIVE AU RECRUTEMENT DE B ET C A HAUTEUR D'UNE MISE A NIVEAU DES EFFECTIFS PAR RAPPORT A 2008

CATEGORIE C		CATEGORIE B		TOTAL C ET B		Comparaison Pacte (**)	
ETP	Mns €(*)	ETP	Mns €(*)	ETP	Mns €(*)	Emplois	Mns €(*)
14871	477 Mns	2853	97 Mns	17724	574 Mns	2496	574 Mns

(*) Sommes exprimées en Millions d'Euros

(**) Cette colonne sert à mettre en évidence le coût disproportionné du Pacte de Responsabilité. Sur la base des 574 millions d'euros d'investissements qui seraient nécessaires pour remettre au même niveau qu'avant fusion les effectifs C et B, ce dernier ne permettrait de créer que 2 496 emplois contre 17 724 ETP.

Qui coûte vraiment cher dans ce pays ? Les patrons ou les fonctionnaires ?

NOUS AVONS BESOIN D'UNE VRAIE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS AVEC DE VRAIS PLANS DE RECRUTEMENT !!!

Rappelons ici que les ETP ne correspondent pas aux nombres de personnes physiques. Pour évaluer correctement les besoins en effectifs, il faut à minima prendre en compte le volume des temps partiels mais aussi tous les éléments qui ont une influence sur le temps de travail.

**AINSI TOUJOURS SUR LA BASE DES 17 724 ETP INDIQUES CI-DESSUS
(Soit 14 871 C et 2853 B), IL FAUDRAIT ORGANISER UN PLAN DE
RECRUTEMENT ENCORE SUPERIEUR !!!**

MENACES STATUTAIRES ET ARNAQUES AUX REMUNERATIONS !

Succédant à la reconduction du gel du point d'indice, le rapport Pecheur, remis le 4 février 2013, au Premier Ministre, annonçait la couleur sur la stratégie du gouvernement s'agissant de la définition du nouveau cadre salarial visé pour les fonctionnaires. Instauration de corps interministériels, harmonisation des régimes indemnitaires en les nivelant vers le bas, rémunération au mérite, avancement au profil, gestion RH confiée aux Préfets de Région, les idées n'y manquent pas pour liquider les garanties collectives dans leur ensemble !

Le 19 mai dernier s'est ouvert le chantier « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » de l'agenda social de la Fonction publique. Pour réaliser une transformation globale de la fonction publique, le relevé de décision, rédigé à cet effet, fixe trois priorités articulées autour de la réforme de l'architecture statutaire, des rémunérations mais aussi sur « la simplification et l'amélioration » de la gestion des agents.



L'objectif est bien de généraliser la mobilité forcée directionnelle et supra-directionnelle pour accompagner les suppressions et restructurations de services. Ils veulent programmer la casse du statut général et des statuts particuliers. La philosophie de l'harmonisation indemnitaire anticipe déjà la mise en place du RIFSEEP.



Ce nouveau régime indemnitaire dont la mise en place pour la DGFIP est programmée au 1^{er} janvier 2017 est le nouveau cheval de Troie pour s'attaquer aux statuts, aux rémunérations et organiser la mobilité forcée des fonctionnaires au rythme des restructurations.



La simplification de l'architecture indemnitaire de la DGFIP représente une étape transitoire qui permet de remettre en cause la reconnaissance des statuts particuliers et des rémunérations attachées. Elle se caractérise aussi par des inégalités de rémunération pour certains agents entrants et des pertes individuelles de rémunération qui aboutiront dans le meilleur des cas à des compensations effectuées durant un temps défini.



Avec les augmentations de retenue sur pension civile lancées en 2011 (devant atteindre le taux de 10,86% à partir de 2020 contre 8,12% en 2011) ; au titre de la réforme SARKOZY sur les retraites, les motifs de colère ne manquent pas face à un pouvoir d'achat de plus en plus indigent et des perspectives de carrière toujours plus incertaines !

COMPARAISON HARMONISATION DE L'ADMINISTRATION ET REVENDICATION CGT (C et B)							
CATEGORIE /GRADE	ADMINISTRATION			CGT			GAIN ANNUEL
	ACF	PR	Total	ACF	PR	Total	
CATEGORIE C							
RIF							
AA/AT 1ère Classe	1 211,10 €	1 809,39 €	3 020,49 €	1 280,73 €	2 539,32 €	3 820,05 €	799,56 €
AAP2/ATP2 et 1ère Classe	1 211,10 €	1 888,47 €	3 099,57 €	1 280,73 €	2 617,64 €	3 898,37 €	798,80 €
HORS RIF							
AA/AT 1ère Classe	1 211,10 €	1 730,31 €	2 941,41 €	1 280,73 €	2 438,76 €	3 719,49 €	778,08 €
AAP2/ATP2 et 1ère Classe	1 211,10 €	1 809,39 €	3 020,49 €	1 280,73 €	2 512,85 €	3 793,58 €	773,09 €
CATEGORIE B							
RIF							
2ème cl 1 à 7	2 202,00 €	2 733,32 €	4 935,32 €	2 483,84 €	3 785,15 €	6 268,99 €	1 333,67 €
2ème cl 8 et 1ère cl	2 202,00 €	3 592,25 €	5 794,25 €	3 065,99 €	4 057,19 €	7 123,18 €	1 328,93 €
Principal	2 202,00 €	4 064,54 €	6 266,54 €	3 182,42 €	4 411,77 €	7 594,19 €	1 327,65 €
HORS RIF							
2ème cl 1 à 7	2 202,00 €	2 614,70 €	4 816,70 €	2 483,84 €	3 640,14 €	6 123,98 €	1 307,28 €
2ème cl 8 et 1ère cl	2 202,00 €	3 356,47 €	5 558,47 €	2 988,42 €	3 897,35 €	6 885,77 €	1 327,30 €
Principal	2 202,00 €	3 828,76 €	6 030,76 €	3 104,85 €	4 230,78 €	7 335,63 €	1 304,87 €

DES EXEMPLES DE VRAIS GACHIS FINANCIERS MAIS SURTOUT HUMAINS !!!

Nature	Coût	Commentaires
Exonérations de cotisations sociales et aides publiques aux entreprises	200 Milliards €/an	La dette sociale cumulée se chiffre à 211 milliards d'euros. Rien ne justifie les attaques sur la protection sociale et les retraites !
Pacte de responsabilité	46 Milliards	« L'enveloppe de 50 milliards d'économies d'ici à 2017, c'est la moitié de ce qu'il faudrait pour être compétitifs à nos voisins » : dixit Pierre GATTAZ
Paiement des intérêts de la dette	50 Milliards €/an	<p>La dette de l'Etat puise ses origines dans la loi de 1973 qui oblige l'Etat à ne plus emprunter auprès de la Banque de France (à des taux très faibles) mais directement auprès des marchés financiers.</p> <p>« Le Trésor ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France. » (Article 25 de la loi de 1973).</p> <p>En 1993, le Traité de Maastricht sacralise ce principe dans son article 104, paragraphe 1. Ce dernier sera de nouveau rappelé à l'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.</p> <p>En 2011, la France a une dette de plus 1 700 milliards d'euros. Elle a déjà payé plus de 1 400 milliards d'euros d'intérêts à ses créanciers depuis quarante ans.</p> <p>Ses créanciers sont à 65 % étrangers et en grande partie des banques privées et de gros clients des marchés financiers.</p>
Emplois industriels détruits	- 60 000 emplois en 2 ans	<p>Fin 2013, le gouvernement annonçait la suppression de 15 000 emplois industriels depuis le début du quinquennat. La perte d'un emploi industriel induit la suppression de quatre emplois indirects (soit une perte de 60 000 emplois)</p> <p>Avec les plans de privatisations mais aussi l'affaiblissement de la capacité d'intervention de la puissance publique, l'industrie de notre pays a perdu 36% de ses effectifs entre 1980 et 2010. Sur cette période, l'industrie a perdu 1 913 500 emplois (tombant à 3 414 000).</p> <p>Cela ne pose t'il pas la question de la réappropriation publique et du contrôle populaire des principaux outils de production et services bancaires à minima par la nationalisation des grands groupes industriels et des banques pour de vrais politiques d'investissements ?</p>